

Contexte et perspectives de la demande de numérisation et de mise en ligne des archives paroissiales de Corato

La requête auprès de l'archevêque de Trani pour demander la numérisation et la mise en ligne des archives paroissiales de Corrado est faite par le Comitato degli Italiani all'Estero (COM.IT.ES) de Lyon sur un conseil donné par le prêtre responsable des archives, Don Giuseppe Lobascio, au mois d'octobre 2019. Ce dernier a conseillé aux personnes réunis dans son bureau à Corato d'en faire la requête par l'intermédiaire d'une instance officielle.

La réunion dans le bureau de Don Giuseppe faisait suite à la remise par le représentant de l'association Atelier Généalogique d'une nouvelle copie des registres de mariage et de baptême qui avait été numérisés par Pierre Marzocca en 2008, à la demande du responsable des archives de l'époque, Don Gino Tarantini. Il est espéré que l'archevêque autorise la mise en ligne de ces archives déjà numérisées (dont l'inventaire figure dans le dossier de requête), la numérisation du reste des archives paroissiales pouvant se faire dans un deuxième temps. Nous avons d'ailleurs pris connaissance d'un projet conjoint de la Chiesa Matrice de Corato et de l'antenne coratine de l'Archeo Club pour assurer la numérisation de toutes les archives de l'Eglise de Corato afin de les mettre à l'abri d'une détérioration possible. A ce jour, nous ignorons ce qui est prévu pour la mise en ligne des archives dans le cadre du projet de l'Eglise, cette sauvegarde virtuelle offrant une garantie de conservation des données plus grande encore que la seule numérisation.

L'Atelier Généalogique s'est engagé depuis quelques années dans une recherche pour retrouver ou identifier les parents biologiques d'un membre de l'association, qui était une enfant adoptée. Dans le contexte de la recherche des origines de cette personne, on a pris conscience de l'importance du phénomène de l'émigration dans toute recherche généalogique concernant les habitants de Corato. Par conséquent, on a procédé à la traduction et à la publication en juin 2019 d'une version bilingue italien/français du livre de l'historien Pasquale Tandoi intitulé « Quand c'était nous les clandestins », qui avait été produit à l'origine dans le cadre de l'école secondaire Santarella de Corato en 2011.

Cette réédition du livre, tiré à 500 exemplaires, a été effectuée grâce à des financements de la Fondazione Vincenzo Casillo de Corato et de Rocco Forte Hotels de Londres (propriétaire de la Masseria Torre Maizza, dans les Pouilles). Ce livre fait un tour d'horizon de la migration des Coratins entre 1902 et 1959, tout en privilégiant le récit de la migration vers les États-Unis. Il est apparu très clairement que l'histoire de la migration des Coratins vers la France, peu traitée dans le livre, méritait d'être mieux valorisée.

C'est ainsi qu'il fut décidé de constituer un dossier pour accompagner la demande du COM.IT.ES auprès de l'archevêque de Trani. Le dossier contient des lettres de soutien à l'initiative du COM.IT.ES, ainsi que des articles :

- **3 lettres de soutien rédigées par des universitaires.** Il s'agit notamment de l'ancienne directrice de l'école française à Rome (2011-2019), Madame Catherine Virlouvét, professeur émérite de l'université d'Aix-Marseille, de Monsieur Biagio Salvemini, Professore Ordinario di Storia Moderna à l'université de Bari, et de Madame Anne-Marie Granet-Abisset, professeur d'histoire contemporaine de

l'université de Grenoble, directrice déléguée du LARHRA (Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes).

Les universitaires soutiennent la demande de mise en ligne des archives paroissiales :

- en raison de la notification des filiations dans les archives paroissiales, cela faciliterait l'identification des familles transnationales pouvant témoigner sur leur expérience de la migration, en permettant d'éviter des erreurs ;
- en rendant ces données accessibles partout dans le monde, cela ferait avancer les études dans le domaine des migrations, favorisant la coopération entre les universités, à la fois en Italie et dans les pays d'accueil ;
- de manière fondamentale, cela répondrait à un besoin de mieux comprendre et valoriser l'apport des migrations à la civilisation et au développement, sujet très actuel, la migration italienne ayant une importance particulière dans l'histoire de la France et de l'Italie, et très spécifiquement dans le développement du département de l'Isère.

- **11 lettres de soutien de généalogistes de France, d'Italie, des Etats-Unis, de Singapour :**
- l'Association des Coratins de Grenoble met l'accent sur le fait que les démarches de ses membres pour retrouver leurs origines sont en constante augmentation, mais sont vite frustrées par le fait que les demandes adressées à l'État civil à Corato n'aboutissent que rarement, et que les ressources disponibles en ligne ne vont pas au-delà de 1809 (alors que les archives paroissiales remontent à 1580 environ) ;
- des membres d'une même famille ayant été contraints à quitter leur terre natale par la misère, il y a une demande affective souvent très forte de savoir d'où ils viennent, de voir ou de revoir leur terre, pour y trouver des repères de leur histoire familiale (par exemple, des lieux de domicile, de baptême et d'ensevelissement) et parfois même pour renouer avec la famille quittée ;
- tous émettent le vœu que l'Eglise leur permettra ce 'retour aux sources' en mettant les archives paroissiales en ligne, ce qui permettrait de surmonter les problèmes de recherche dus à la distance, tout en respectant la loi concernant la *privacy* pour ce qui concerne les actes ayant moins de 100 ans.
- **3 articles rédigés par le président de l'Atelier Généalogique :**

'Le Rôle généalogique de l'Eglise de Corato (Pouilles)'

Pierre Marzocca a pu constater qu'il existe des registres spécifiques des archives paroissiales qui attestent du rôle social important joué par l'Eglise sur le plan généalogique. En préparation des mariages, l'Eglise devait vérifier le degré de consanguinité éventuelle des promis, en établissant leur pédigrée. Dans la réalisation de cette tâche, il fallait lever des ambiguïtés caractéristiques d'une société endogame comme celle que l'on trouve à Corato : l'existence de nombreux homonymes, ainsi que des erreurs dues à l'analphabétisme généralisée. L'article examine le travail généalogique de l'Eglise pour la préparation de deux mariages de la famille de Pierre Marzocca en 1910 et 1919.

'Comment les archives de l'église de Corato compensent les limites des registres du Stato Civile'

Tout en étant des archives généralement bien faites, les registres du Stato Civile de Corato présentent de nombreuses erreurs, limites, et imprécisions. L'article passe celles-ci en revue (en soulignant notamment l'absence d'index ou le manque de filiations dans les index), en précisant comment les archives paroissiales pouvaient permettre d'éviter les erreurs d'identification, ce qui est d'actualité pour la recherche généalogique et historique

d'aujourd'hui dans la mesure où ces éventuelles erreurs se produisaient à une époque où la migration battait son plein. L'article inclut plusieurs annexes détaillées, dont une liste des diocèses italiens ayant mis leurs archives en ligne.

- *note bibliographique sur les débuts de l'immigration coratine en France* (pour les références, voir le texte de la note)

En passant en revue des publications existantes l'auteur constate un certain consensus en faveur du début de la 'première vague' de migration coratine vers la France autour de 1920 ; en même temps, il pouvait y avoir quelques migrations ponctuelles de travailleurs avant cette date, car il est reconnu que Corato exportait des peaux destinées à la ganterie grenobloise avant la première guerre mondiale (R. Juillet 2011, E.Vial 2001, dir. L. Teulières 2011). Ces débuts migratoires restent sans doute à documenter, tout comme la contribution des Coratins au développement de l'Isère, même si certains auteurs la suggèrent (François 2015) : «... (les Coratins) ont fortement participé au développement de l'Isère » et « ...ce sont eux qui ont, en grande partie, construit Grenoble » (Réseau des Observatoires de l'Agglomération grenobloise, 2016).

- 1 exemplaire du livre de Pasquale Tandoi : 'Quando i clandestini eravamo noi/Quand c'était nous les clandestins'.

Conclusions

La requête adressée à la Curie de Trani est faite dans le contexte d'une volonté de libéraliser les ressources de tous ordres pouvant servir à la recherche généalogique et historique ayant la migration coratine comme toile de fond (généalogie) et comme sujet (histoire). Outre la numérisation et la mise en ligne des archives paroissiales, la même requête est prévue pour ce qui est des demandes de passeports conservées dans les archives du Comune ; des cartes de séjour périmées et dossiers de naturalisation conservés aux Archives Départementales à Grenoble ; et des archives de sociétés ayant embauché des immigrés coratins.

Notre projet 'Un conte de deux villes jumelées : Corato et Grenoble' – qui n'a aucun but lucratif - cherche à stimuler la rédaction de témoignages sur la migration, en aidant des étudiants universitaires à y accéder et à entrer en contact avec des personnes acceptant de devenir des témoins. Notre site web www.emigrazione-corato.org a été conçu pour œuvrer dans ce sens, en mettant à disposition de tous notre base de données généalogiques et en servant d'instrument pour la recherche de personnes à l'échelle mondiale, y compris celles qui sont toujours vivantes.

Dans le contexte du jumelage entre Grenoble et Corato, nous sollicitons aussi les Archives Départementales de l'Isère pour faire une place plus grande à la signification de l'immigration coratine dans le développement du département 38, notamment dans sa section réservée aux archives privées.

James Smith, Marseille, mars 2021

Atelier Généalogique,
18b rue Jules Moulet,
13006 MARSEILLE.
ateliergegenealogique@gmail.com
++33689434343